



Compte rendu par extrait du Conseil Municipal du 20 octobre 2008

M. le Maire salue l'assemblée et ouvre la séance.

Mme Marie-Ange LEMIGNON est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 15 septembre 2008 est approuvé sans observation.

Il est procédé ensuite à l'examen des questions portées à l'ordre du jour :

FINANCES

RAPPORT DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

La Commune de LA BRESSE vient de connaître un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes de Lorraine. Ce contrôle a porté sur la période 2004-2007.

Il convient de rappeler que les Chambres Régionales des Comptes ont deux missions principales : elles sont juges des comptes du comptable, et elles exercent un contrôle de gestion à l'égard des communes.

C'est dans le cadre de ce contrôle que la Chambre Régionale des Comptes de Lorraine a produit un rapport d'observation relatif à la gestion de la commune, dont copie a été remise à tous les élus le 14 octobre 2008.

En application des dispositions de l'article L 241-1 du Code des Juridictions financières, le rapport d'observations définitives a fait l'objet d'un débat au sein de l'assemblée délibérante.

Ce document est désormais à la disposition du public.

TAXE PROFESSIONNELLE : CONFIRMATION DE LA DELIBERATION DU 20 JUIN 2005

Les dispositions des articles 1464C, 1383A et 1464B du Code Général des Impôts permettent d'exonérer de taxe professionnelle les entreprises nouvelles qui bénéficient de l'exonération d'impôt sur les bénéfices prévue à l'article 44 du C G I pour une durée comprise entre 2 et 5 ans.

En application de ces dispositions, le Conseil Municipal, dans sa séance du 20 juin 2005, avait décidé de ramener la durée d'exonération pour les entreprises éligibles, de 5 ans (prévu par délibération de 1991) à 3 ans.

Cette délibération 95/2005 du 20 juin 2005 n'a pas été enregistrée par le Centre des Impôts, les services préfectoraux ne l'ayant pas transmise.

Après avoir pris connaissance de l'exposé qui précède et en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme cet acte de 2005 et décide de ramener la durée d'exonération pour les entreprises éligibles de 5 ans à 3 ans.

ATTRIBUTION INDEMNITES DE CONSEIL AU COMPTABLE

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution des indemnités de conseil et d'aide à la confection de documents budgétaires aux receveurs des communes, dispose en son article 3 qu'une nouvelle délibération doit être votée en cas de renouvellement de l'assemblée délibérante.

Il est rappelé que le calcul des indemnités de gestion est basé sur la moyenne des budgets des trois exercices écoulés, à laquelle est appliqué un pourcentage par tranche de budget.

Depuis 1989 le taux d'attribution était fixé à 100 %.

Après en avoir débattu, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une indemnité de conseil au taux de 100 % au comptable actuel de la Commune : Monsieur KINDERSTUHT, qui a pris les fonctions de Trésorier à CORNIMONT depuis le 1^{er} avril 2007 suite à l'absence de Monsieur TISSERAND.

TARIFS ABONNEMENTS ET ENCARTS PUBLICITAIRES DU BULLETIN MUNICIPAL

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs d'encarts publicitaires et d'abonnements annuels du bulletin municipal ci-dessous

Tarifs Encarts publicitaires			Tarifs Abonnement annuel à domicile	
1 passage	2 passages	3 passages	annuel	
30 €	60 €	80 €	280 €	14.63 €

et précise que les tarifs pour les encarts publicitaires feront l'objet d'une indexation annuelle basée sur l'indice INSEE, consommation des ménages, à compter du 1^{er} janvier 2010. L'abonnement annuel suivra l'évolution des tarifs postaux.

ESPACE FAMILLES CULTURE : NOUVELLE TARIFICATION

Après réflexion sur les différents tarifs appliqués à la salle de l'Espace Familles Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de diminuer le tarif de location de la salle pour une manifestation d'une journée.

Il sera de 150 € au 01 janvier 2009 au lieu de 171 €. Ce tarif fera l'objet d'une indexation annuelle basée sur l'indice INSEE consommation des ménages à compter du 01 janvier 2010.

Les autres tarifs suivront l'évolution de l'indice INSEE.

PARRAINAGES ET MECENATS SPORTIFS - MONTANT ET CONDITIONS

Différentes demandes de parrainages sportifs ont été déposées en Mairie pour l'année 2008 par des jeunes sportifs en début de carrière issus de la Société Omnisports « LA BRESSAUBE », de l'Association Hautes Vosges Orientation et le Dojo de la Montagne (Maison des Loisirs et de la Culture).

Plusieurs demandes de mécénats sportifs ont été également déposées. Il est précisé qu'en ce qui concerne le mécénat, les sportifs qui bénéficient de ces aides financières ont certaines obligations définies par un contrat, notamment celles de porter à toute occasion sur leur vêtements, véhicules, matériels etc ..., le logo de la Commune de LA BRESSE et de fournir en fin de saison un dossier de presse qui fait état des résultats obtenus.

Sur proposition de M. Jean-Pierre SAVOYE, au nom de la Commission Sport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'aider ces athlètes selon les critères de répartition des années passées indiqués dans la délibération 237/02 du 12 décembre 2002 et dans la limite des crédits ouverts, soit :

PARRAINAGES :

CLAUDEL	Candice	SKI ALPIN	145 €
MUNIER	Florian	SKI ALPIN	145 €
COLIN	Marine	SKI ALPIN	145 €
CLAUDON	Baptiste	SKI NORDIQUE	145 €
GERARD	Camille	SKI NORDIQUE	145 €
RICHARD	Anouchka	SKI NORDIQUE	145 €
FRANCOIS	Amandine	SKI NORDIQUE	145 €
HUMBERTCLAUDE	Sarah	SKI NORDIQUE	145 €
GEROME	Thomas	V.T.T.	145 €
ARNOULD	Jérémy	V.T.T.	145 €
MUNSCH	Béranger	V.T.T.	145 €
REMY	Robin	V.T.T.	145 €
GEHIN	Maxime	TIR	145 €
GEROME	Pierrick	TIR	145 €
AUBERT	Ophélie	TIR	145 €
THIEBAUT	Madissone	FOOT	145 €
MOUGEL	Cédric	ATHLETISME	145 €
PIERREL	Florian	ATHLETISME	145 €
PERRIN	Jérémy	ATHLETISME	145 €
PIERREL	Eva	ATHLETISME	145 €
D'HARREVILLE	Kenny	COURSE D'ORIENTATION	145 €
MANSUY	Pierre Yves	COURSE D'ORIENTATION	145 €
POIROT	Delphine	COURSE D'ORIENTATION	145 €
NOURDIN	Nicolas	BOXE THAILANDAISE	145 €
TOTAL			3 480 €

MECENATS :

HABRAN	Maxime	BIATHLON	380 €
PERRIN	Benoît	BIATHLON	380 €
MOUGEL	Adrien	SKI DE FOND	380 €
NOEL	Baptiste	SKI DE FOND	380 €
PERRIN-GANIER	Titouan	V.T.T.	380 €
D'HARREVILLE	Karine	Course d'Orientation	380 €
TOTAL			2 280 €

M. Sylvain MOUGEL demande s'il est possible de modifier les critères d'attribution en fonction des résultats obtenus (niveau national ou international). M. Jean-Pierre SAVOYE fait part des difficultés de répartition.

RESSOURCES HUMAINES

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (SERVICE SCOLAIRE ET SERVICE ENTRETIEN MENAGE)

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2008/2009, plusieurs facteurs ont du engendrer une modification importante du personnel intervenant en milieu scolaire, à savoir :

Fermeture de l'école du Chajoux avec redéploiement du personnel qui y était affecté,

Suppression de l'enseignement les samedis matins dans les écoles primaires et maternelles,

Transformation des garderies périscolaires en Accueil Collectif pour Mineurs avec obligation dorénavant réglementaire d'un taux de 50 % de personnel qualifié et normes d'encadrement plus strictes pour les effectifs,

Parallèlement, quatre départs en retraite s'échelonnent sur l'année 2008 dans ce même service.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, sur proposition de Mme Liliane MENGIN, Adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la mise en place d'une nouvelle organisation, qui implique des mouvements en interne et des recrutements, d'où les modifications suivantes à porter au tableau des effectifs :

Suppressions des postes suivants :

Pour la Commune :

Deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (postes mis à disposition du Collège et entretien ménage)

Un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 30 % (école du Neuf Pré)

Un poste d'ATSEM à temps complet (départ en retraite à l'école du Centre non remplacé sur le même Cadre d'emploi)

Un poste d'ATSEM à 80 % (poste de l'école du Chajoux)

NOTA -à titre indicatif et en parallèle- : Pour l'OTL (camping) :

Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} Classe à 80 %, dans la mesure où le service scolaire accueille par voie de mutation un agent jusqu'à présent affecté au Camping -Poste non remplacé sur le Camping-

Créations en parallèle :

De deux postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 80 % (Collège ; agent muté de l'OTL chargée de l'accompagnement bus et cantine et ménage primaire et RME)

D'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 50 % (accompagnement cantine et bus et ménage école du Neuf-Pré)

D'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 40 % (mise à disposition Collège et ménage primaire)

D'un poste d'adjoint d'animation à 50 % (animation BCD et Accueil Collectif pour Mineurs école du Neuf Pré)

En ce qui concerne l'équipe entretien ménage, il est décidé également, à l'unanimité, de transformer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 90 % en poste à temps complet afin de permettre à la nouvelle chef d'équipe de consacrer du temps à ses fonctions.

A noter que les membres du Comité Technique Paritaire réunis en séance le lundi 13 octobre ont donné un avis favorable sur ces différentes modifications.

SERVICE POPULATION

CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES VOSGES – MISE EN PLACE ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

Les Contrats Enfance Jeunesse sont des dispositifs qui prennent la suite des Contrats Enfance et Temps Libres dont la commune était signataire avec la CAF jusqu'au 31/12/2007.

Le Contrat Enfance Jeunesse, comme les contrats Enfance et Temps Libres vise à soutenir les collectivités qui s'engagent à développer une politique enfance jeunesse, destinée à favoriser :

la mise en place de services d'accueil des jeunes enfants à destination des familles (structures multi-accueil, garderies périscolaires, relais assistantes maternelles, Centres de loisirs ...)

les loisirs collectifs et les vacances des enfants et des adolescents de 6 à 18 ans,

dans le cadre d'un partenariat étroit à mettre en place entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales.

Toutefois, à la différence des contrats Enfance et Temps Libres, ce nouveau dispositif fixe de manière très précise les actions éligibles au contrat, et de nouvelles modalités pour son application.

C'est ainsi que la Collectivité s'est engagée dès la rentrée 2008/2009 à transformer les garderies des écoles publiques en Accueil Collectif de Mineurs.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, sur proposition de M. Jean-Pierre SAVOYE, adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en place du Contrat Enfance jeunesse sur la période 2008 – 2011 et, d'autre part, à valider la transformation des garderies périscolaires en accueil collectif de mineurs.

URBANISME - TERRAIN

CESSION DE TERRAIN COMPLEMENTAIRE A M. MOUGEL JEAN-PAUL

Sur avis favorable de la commission des terrains, M. Claude THIRARD, adjoint délégué, propose de céder à M. Jean-Paul MOUGEL une parcelle de terrain d'une surface de 374 m², cadastrée section AM 1235/1237, située au lieu-dit "Niachamp". Ce terrain est destiné à l'aménagement d'un accès. Il serait cédé aux conditions suivantes :

le prix du terrain est de 12 € le m²
surface : 374 m² suivant plan dressé par le Cabinet JACQUEL à Remiremont
les frais d'acte et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur
zone du P.L.U. : UC

Ces différentes conditions ont été acceptées par M. Jean-Paul MOUGEL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- décide l'aliénation des terrains définis ci-dessus au prix et conditions ci-dessus énoncées.
- autorise M. le Maire ou son représentant à signer au nom de la Commune toutes pièces contractuelles.

DECLASSEMENT DOMAINE PUBLIC SUITE A TRAVAUX DE VOIRIE A BELLE HUTTE

Suite aux travaux sur le secteur de Belle Hutte et notamment la destruction du pont de Belle Hutte et son déplacement en aval, (travaux DVA dans le cadre de l'aménagement routier), la configuration routière des lieux est modifiée.

Ainsi, le terrain situé au-dessus du nouveau pont n'a plus aucune utilisation routière et peut ainsi faire l'objet d'une autre attribution. Il a été décidé une location au profit de M. HUSER.

Considérant que la fonction de desserte assurée par la voie n'est pas remise en cause par le déclassement de ce secteur à la voirie (272 m²), compte tenu de l'existence de la nouvelle voirie sur le nouveau pont,

Considérant la nécessité de déclasser cette emprise pour finaliser le bail au profit de M. HUSER,

Vu le plan de géomètre, cabinet Jacquiel, avec emprise de 272 m² à déclasser,

Sur proposition de M. Claude THIRARD, Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de déclasser la partie du domaine public correspondant à l'emprise du bail HUSER (272 m²) à cadastrer BE 169. Cette parcelle reste propriété communale.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à donner suite à ce dossier et à signer toutes pièces contractuelles pour cette opération.

FORÊTS

CONTRAT FORESTIER AU SEIN DU SITE NATURA 2000 MISE EN PLACE D'ÎLOTS DE SÉNESCENCE ET INFORMATION AU PUBLIC

Dans le cadre des contrats Natura 2000, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges propose de mettre en place deux mesures :

maintien d'arbres sénescents (arbres à cavité et arbres patrimoniaux : îlots de sénescence) ; il s'agit de conserver des arbres intéressants pour la faune et la flore

investissement visant à informer les usagers sur les sites retenus. Ces contrats représentent un engagement volontaire de la Commune selon les modalités suivantes :

engagement de non intervention sylvicole pendant 30 ans dans les îlots acceptés, compensation du manque à gagner pour non exploitation selon base forfaitaire par essence et diamètre (plafonnée à 2000 €/ha pour la durée du contrat), mise en place d'un panneau d'information contrat entre l'Etat et la Commune de LA BRESSE.

Le Parc des Ballons proposait 10 % de la surface totale Natura 2000 pour le site Machais – Blanchemer et suite à une visite sur le terrain avec l'ONF, la commission forêt et le Parc des Ballons, il est proposé de retenir 5,76 ha, soit :

● îlot de 0,76 ha

localisation : parcelle forestière 176, hors réserve naturelle, au-dessus du chemin du Grand Bougre et du lac de Blanchemer

description sommaire : érable sur éboulis, habitat d'intérêt communautaire prioritaire

● îlot de 2,94 ha

localisation : parcelle forestière 173, en réserve naturelle, entre 2 gouttes (dont le Valsche) et entre 2 zones de protection des tourbières ("zones vertes")

description sommaire : hêtre-sapinière – habitat d'intérêt communautaire -, parsemée de petites tourbières sur versant pentu

● îlot de 2,06 ha

localisation : parcelle forestière 144, en réserve naturelle, sous une "zone verte"

description sommaire : hêtre-sapinière – habitat d'intérêt communautaire -, sur têtes de roches et incluant une zone humide.

Surface totale proposée : 5,76 ha

Montant maximal de l'indemnisation : 5,76 x 2000 = 11 520 euros pour 30 ans.

La commission Forêts a pu prendre connaissance de ces contrats dans les séances du 01/04/08 et 09/09/08.

Une visite sur le terrain en présence des services concernés a pu avoir lieu les 12 septembre et 15 septembre.

Il est précisé que le coût de maîtrise d'œuvre (inventaire + fonctionnement + encadrement et réception des travaux) pourra être financé à hauteur de 7,5 % du montant subventionnable (soit 11 520 X 7,5 % = 864 €).

Après avoir entendu l'exposé qui précède, et après en avoir débattu, sur proposition de Mme JEANPIERRE, Adjointe, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions,

- approuve le projet de contrat Natura 2000 qui lui a été présenté, notamment son plan de financement et la délimitation des îlots.

- sollicite l'octroi d'une aide publique Etat-Europe de 12 384 € établie sur la base des devis descriptifs et estimatifs des travaux et des barèmes forfaitaires pour la conservation d'îlots de sénescence et la mise en place d'un panneau visant à informer les usagers de la forêt.

- s'engage à ne pas solliciter d'autres aides publiques pour les mêmes mesures proposées dans le projet de contrat Natura 2000 et à financer la part des dépenses qui ne serait pas couverte par la subvention en inscrivant les sommes nécessaires annuellement au budget prévisionnel de la commune.

- certifie que le projet de contrat Natura 2000 pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet par le service instructeur.

- donne pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif au projet de contrat Natura 2000.

- demande que soit dressé un état des lieux au moins tous les cinq ans, afin de mesurer l'évolution de la flore et de la faune.

Cette étude régulière sera prise en charge par le PNRBV et présentée à la Commune de LA BRESSE.

REFORME DE L'ONF SUITE A L'APPLICATION DE LA REVISION GENERALE DES POLITIQUES PUBLIQUES – POSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de la Commune de LA BRESSE vient de prendre connaissance des mesures de la Révision Générale des Politiques Publiques qui concernent également l'ONF.

Il s'interroge sur les choix du gouvernement en matière de politique forestière, notamment :

la suppression de poste aussi bien au niveau terrain qu'administratif,
la disparition de la polyvalence au niveau du terrain,
la disparition tout simplement du triage lui-même, et de son interlocuteur unique,
l'augmentation des coûts de gestion.

Il constate que les mesures de la RGPP appliquées à l'ONF vont affaiblir le service public forestier, notamment le service de proximité et vont entraîner une augmentation des prestations payées par les collectivités.

Après avoir entendu l'exposé qui précède, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 22 voix pour et 5 abstentions,

- apporte son soutien aux personnels de l'ONF.

- demande le retrait des mesures annoncées dans la précipitation, et réclame une concertation et une prise en compte réelle des besoins des collectivités (concertation pourtant prévue par la Charte des Services Publics).

MARCHÉS - BAUX

BAIL DE LOCATION D'UN LOCAL A USAGE DE STOCKAGE A L'USINE DU DAVAL AU PROFIT D'ENERGIE RENOUVELABLE DE L'EST

La société « Energie Renouvelable de l'Est » souhaite continuer à bénéficier d'un local à usage de stockage à l'usine du Daval pour une surface de 400 m².

Il est ainsi proposé de louer à titre temporaire une partie des locaux à la société « Energie Renouvelable de l'Est » représentée par M. Yan Poirot, pour des besoins de stockage, selon les caractéristiques suivantes :

Désignation du local :

un local en partie supérieure côté rivière
surface : 400 m²

Tarif proposé : 1 € /m² HT

Durée : 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2008.

La société s'engagera à laisser le libre accès à la partie contiguë non occupée.

Sur proposition de Mme GAILLET, Adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette location et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le bail de location relatif à cette mise à disposition d'un local à l'usine du Daval.

CONTRAT DE FORTAGE AU PROFIT DE LA GRANITERIE PETITJEAN POUR L'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE GROSSE PIERRE

Par délibération en date du 18 décembre 2006, la Commune de LA BRESSE a consenti un bail de location de terrain communal pour carrière de granit à la Graniterie PETITJEAN SAS pour une surface de 46 623 m², pour une durée de six ans.

Dans le cadre du développement de son activité et pour garantir la pérennité de l'exploitation, la Graniterie PETITJEAN procède actuellement à différentes demandes, notamment :

d'autorisation de renouvellement et d'extension de l'exploitation d'une carrière de matériaux granitiques, avec un dossier déposé auprès de la Préfecture,
d'autorisation de renouvellement du fonctionnement d'une installation de traitement de matériaux.

Ainsi, il apparaît que la Commune de LA BRESSE est propriétaire des terrains concernés par le projet d'extension de l'exploitation de la carrière de Grosse Pierre.

La surface totale des carrières est portée à 92 755 m² (soit 51 553 m² sur propriété communale et 41 202 m² sur propriété Carrières Petitjean).

Afin de tenir compte de l'ensemble des terrains nécessaires à l'exploitation de la carrière sur le site de Grosse Pierre, les parties sont convenues de conclure un contrat de fortagement au profit de la Graniterie PETITJEAN SAS.

Par convention, La Commune de LA BRESSE, en conservant la propriété du sol et du sous-sol, concède à la Graniterie PETITJEAN SAS le droit d'exploiter moyennant une redevance annuelle fixée à 18 000 € et indexée sur l'indice du coût de la construction. La durée de cette convention est de 30 ans.

Sur proposition de Mme GAILLET, Adjointe, le Conseil Municipal, à l'unanimité se

prononce favorablement sur ce contrat de fortagement et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat de fortagement au profit de la Graniterie PETITJEAN SAS.

ATTRIBUTIONS DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A USAGE DE GARAGE ET DE SERVICES SUR LE SITE DU BRABANT

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 29 septembre dernier en vue d'attribuer le marché de travaux de construction d'un bâtiment à usages divers dans le cadre de l'aménagement et la requalification du site du Brabant. Les travaux se décomposent en six lots :

- lot n°1 : gros œuvre – terrassements – VRD
SARL Constructions du Raindé pour un montant de 86 040,50 HT, soit 102 904,44 € TTC
- lot n°2 : charpente bois
SARL Constructions du Raindé pour un montant de 77 891,53 HT, soit 93 158,27 € TTC
- lot n°3 : couverture
SARL Constructions du Raindé pour un montant de 22 481,40 HT, soit 26 887,75 € TTC
- lot n°4 : menuiseries
Menuiserie VAXELAIRE pour un montant de 14 473,00 HT, soit 17 309,71 € TTC
- lot n°5 : électricité
HP Electricité de Basse-sur-le-Rupt pour un montant de 8 716,00 € HT, soit 10 424,34 € TTC
- lot n°6 : sanitaires
PETOT Energie d'Epinal pour un montant de 2 310,00 € HT, soit 2 762,76 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la décision de la CAO et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer les marchés correspondants.

Il est à noter que M. Walter POIROT, travaillant dans une entreprise concernée par les marchés, ne participe ni au débat, ni au vote relatifs à cette question.

AVENANTS DE REGULARISATION AUX CONTRATS D'ASSURANCE

- N° 1 FLOTTE AUTOMOBILE SUITE AUX MOUVEMENTS DE VEHICULE SUR LA PERIODE DU 01/01 AU 31/12/2007

Dans le cadre du contrat d'assurance flotte automobile, il convient chaque année de régulariser par avenant la prime au regard des mouvements de véhicules enregistrés.

Sur la période du 01/01 au 31/12/2007, 6 véhicules sont entrés dans le parc et 4 en sont sortis. Pour cet exercice, le reliquat de cotisation à verser s'élève à 420.18 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant correspondant.

- N° 2 DOMMAGES AUX BIENS POUR INDEXATION DE LA PRIME

Dans le cadre du contrat d'assurance dommages aux biens, il convient chaque année de régulariser par avenant la prime au regard de l'indexation du taux au m² HT.

Pour l'année 2008, ce taux passe de 0.495 € à 0.521 €.

Il en découle ainsi la prime d'assurance suivante : 52 716 m² x 0.521 € HT = 27 465.04 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le présent rapport et d'autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer l'avenant correspondant.

Il est précisé que M. Jérôme Mathieu (excusé et ayant donné procuration de vote à M. Hubert Arnould, de par ses fonctions, n'a pas participé au vote relatif à ces questions.

DIVERS

RAPPORT D'ACTIVITES 2007 DU S.I.A. LA BRESSE – CORNIMONT

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-39 du Code des Collectivités Territoriales, les établissements publics de coopération intercommunale sont tenus d'adresser à chaque collectivité membre un rapport d'activités retraçant le fonctionnement et l'entretien de l'EPCI.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, prend acte du rapport d'activité 2007 du SIA La Bresse – Cornimont présenté par M. Claude THIRARD.

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA REGIE MUNICIPALE D'ELECTRICITE

Suite à quelques modifications intervenues dans le Règlement Intérieur de la Régie Municipale d'Electricité, un exemplaire a été remis à chaque membre de l'assemblée. Après débat, ce document est approuvé par 26 voix pour et 1 abstention, M. HUGUEL, ex. membre du conseil d'exploitation, n'ayant pas souhaité s'exprimer.

QUESTIONS DIVERSES

ACTIVITES DE LA CCHMO

Mme Francine Gaillet présente un rapport succinct des activités de la CCHMO. La commission « aménagement de l'espace » organisait la semaine du paysage du 20 au 25 octobre. Elle prépare le prochain Contrat de Paysage pour les années 2008/2010 et va lancer une étude liée au plan de paysage en matière d'affichage publicitaire.

La commission « Logement cadre de vie » projette d'aménager un local à la déchetterie de Niachamp. Elle va assurer la maîtrise d'oeuvre pour la création d'une plate-forme de compostage.

La commission « développement économique » va reconduire l'opération « calendriers de l'Avent. Elle va également engager la deuxième tranche de l'opération collective en milieu rural, travailler sur une signalétique commerciale et sur l'aménagement du site des Barranges.

La commission « culture et communication » va mener un nouveau chantier international. Pour l'instant deux communes ont présenté des projets. Elle a lancé une étude sur l'organisation d'un transport à la demande, sur la mise en place d'ateliers d'éveil à la culture et de découverte des pratiques artistiques à destination des scolaires et commence à travailler sur le prochain Festival des Arts Mélangés. Mme Francine Gaillet rappelle que la CCHMO finance les salaires des directeurs d'harmonies ainsi qu'une bonne partie du fonctionnement de l'école intercommunale de musique.

FORUM DES EMPLOIS SAISONNIERS

Dans la recherche d'une nouvelle dynamique, la commission communale « affaires économiques », présidée par Mme Claudine Vincent-Viry, organise un forum des emplois saisonniers le 7 novembre de 16 h à 19 h à la halle des congrès, avec la participation des employeurs afin de créer des liens avec les demandeurs d'emplois.

COUPE DU MONDE DE DESCENTE VTT EN 2009

M. le maire annonce que la commune accueillera la coupe du monde de descente VTT les 8, 9 et 10 mai 2009. Un comité ad hoc sera créé spécialement pour cet événement.

REMERCIEMENTS

- de la DDJS des Vosges pour mise à disposition du mur d'escalade les 18 et 19 septembre
- des associations « Enfance et familles d'adoption 88 » et « APEL » pour les subventions attribuées.

CHARTRE DU DEVELOPPEMENT

M. le Maire annonce que le bilan carbone sera subventionné par la Région Lorraine. Il restera 20 à 25 % du financement à la charge de la commune.

M. le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à minuit.

La Secrétaire de séance,
Marie-Angèle LEMIGNON

Le Maire,
Guy VAXELAIRE

PERMANENCES MAIRE ET ADJOINTS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi	Samedi
M. Guy VAXELAIRE - Maire Affaires générales, affaires économiques, Emploi, Finances, Personnel communal	Sur rendez-vous					
Mme Liliane MENGIN - Adjoint Ressources humaines - Démarche qualité - Formation - Festival de sculpture - Jumelage coopération/échanges - Communication - Animation						9h à 11h
M. Alain LEMAIRE - Adjoint Tourisme - OTL - Piscine - Camping Centrale de réservation - Ski de fond Patinoire - Commission de sécurité sur les pistes					16h30 à 17h30	
Mme Francine GAILLET - Adjoint Finances - Marchés publics - Affaires économiques - Achats - Assurances - Budget - Subventions - Commissions d'appel d'offres - Délégations de services publics	9h à 11h					
M. Jean-Pierre SAVOYE - Adjoint Sport - Affaires scolaires - Développement durable - R.M.E.				9h à 11h		
Mme Marie-Thérèse JEANPIERRE - Adjoint Agriculture - Forêt - Gestion de l'espace - Environnement - Embellissement - Maisons fleuries		14h à 16h				
M. Michel HUGUEL - Adjoint Urbanisme - Bâtiments - Terrains - PLU - Lotissements - Réglementation marché - Cimetière - Interlocuteur Sapeurs - Pompiers et Associations Patriotiques - Commission de sécurité		9h à 11h				
Mme Claudine VINCENT-VIRY - Adjoint CCAS - Affaires sociales - Maisons de retraite - Services à la population - Logements - Suivi situation emploi - Recrutement					9h à 11h	
M. Claude THIRARD - Adjoint Voirie - Circulation - Déneigement - Réseaux d'eau - Chaufferies bois - STM - Terrains - Carrières			16h à 18h			

Tout contact avec un autre élu conseiller municipal peut se faire en mairie. **Services communaux de permanence** : en dehors des heures d'ouverture des services, une permanence est assurée par les Services Techniques Municipaux pour répondre à des urgences : l'eau, l'assainissement, la circulation, le déneigement, la voirie.

Téléphone :
Mairie : 03.29.25.40.21 - Heures d'ouverture des bureaux au public :
Lundi au Vendredi : 9 h. à 12 h. 15 et de 14 h. à 17 h. Samedi : 9 h. à 12 h.
Services techniques municipaux : 03.29.25.53.89
Urgences Itineris : 06.08.23.56.53 Heures d'ouverture des bureaux au public :
Urgences bâtiments : 06.07.96.51.26
Lundi au Vendredi : 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.
Services Urbanisme et Gestion du Patrimoine : 03.29.25.53.89
Permanence de 9 h. à 12 h. du lundi au vendredi. Sur rendez-vous (de 14 h. à 17 h.) les lundi, mardi, jeudi et vendredi.
Régie Municipale d'Electricité : 03.29.25.54.00
Urgences Itineris : 06.08.73.07.15 Heures d'ouverture des bureaux au public :
Lundi au Vendredi : 7 h. 30 à 12 h. et de 13 h. 30 à 17 h.
Syndicat Intercommunal d'Assainissement : 03.29.62.54.21
24 rue de la 3^{ème} DIA - 88310 Cornimont - Permanence : 06.70.55.91.53
Communauté de Communes de la Haute Moselotte : 03.29.24.02.88 - Fax : 03.29.24.25.47
24 rue de la 3^{ème} DIA - 88310 Cornimont - Heures d'ouverture au public : Du lundi au jeudi : de 8 h. 30 à 11 h. 45 et de 14 h. à 17 h. - Le vendredi de 8 h. 30 à 11 h. 45 et de 14 h. à 16 h.
Espace INFO ENERGIE de Saint-Dié
89 rue d'Alsace 88 100 SAINT-DIE - T : 03 29 55 34 15 - F : 03 29 55 46 69
mail : eie.saintdie@free.fr
Sapeurs-Pompiers : 18 **Police-Gendarmerie** : 17
Par ailleurs, complémentarément à la disponibilité du maire, chaque membre de la municipalité assure à tour de rôle un week-end de permanence.
Alain LEMAIRE 17/23 novembre Francine GAILLET 24/30 novembre
Jean-Pierre SAVOYE 1/7 décembre Marie-Thérèse JEANPIERRE 8/14 décembre
Michel HUGUEL 15/21 décembre Claudine VINCENT-VIRY 22/28 décembre
En cas de non-réponse au domicile de l'adjoint, n° Itineris urgence : 06.08.57.51.94

Les rythmes du Nancy Jazz Pulsations à La Bresse



Pour la troisième année consécutive la ville de La Bresse accueillait un concert décentralisé du Nancy Jazz Pulsations. Plus de 400 personnes sont venues assister au concert de chants gospel donné par quatre voix et trois musiciens du groupe « Beatrice Ward & Angelic Voices ».

En première partie du spectacle c'est la chorale « la

Boîte à chansons » qui a eu l'honneur de mettre en condition le public avec un répertoire spécialement préparé et mis en valeur par les arrangements de leur Chef de cœur, Agnès Vuillemin.

Un court entracte a permis au public de profiter de la buvette tenue par le Comité



de Jumelage La Bresse-Ménaka (Mali), avant d'applaudir et de se lever dès la première chanson du groupe Gospel.

Tout au long de la soirée, Béatrice Ward, immergée au cœur du public, vivait intensément chacun de ses chants chargés d'histoire et de significations mystiques. Certains spectateurs ont eu l'immense honneur de faire un duo avec l'interprète et l'ensemble du public n'a cessé, tout au long de la soirée, de danser et d'accompagner les chants du répertoire gospel.